



## Extrait du registre des délibérations **Comité syndical : SIMA COISE**

Séance du : 16 décembre 2010  
Compte rendu affiché le : 24 décembre 2010  
Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2010

Nombre de délégués : 31	Nombre de délégués concernés : 23
En exercice : 31	En exercice : 23
Présents : 16	Présents : 12
Votants : 17	Votants : 12

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Lornage F  
CCFL : Mrs Rousset L, Gonon P, Séon M, Berthet C (2) ,  
SIAHL: Mrs Bruyas J M, Moralès P, Villard P,  
SEM : Thizy G  
Autres communes: Mrs, Pallandre A, Toinon D, Piot M, Laval D, Mme Grange M,  
Secrétaire de séance : Mme Larue M F  
Excusés : Mrs Vincent G, Boudier JP, Gros R, Louat R, Lhopital J L, Bruyère C, Bouchut R,  
Bouchut O, Mme Larue M F,

### **N°274 Objet : Définition des filières d'assainissement non collectif**

Monsieur le Président expose que lors de la passation des marchés de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, certains systèmes n'étaient pas homologués.

Aujourd'hui plusieurs filières compactes sont homologuées. Monsieur le Président propose que toutes les filières compactes exceptés les filtres à zéolithes soient considérées comme des micro stations et qu'ainsi elles soient confiées à l'entreprise retenue pour la mise en œuvre des micros stations.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité cette proposition et acceptent que les filières compactes soient assimilées à des micros stations exceptés les filtres à zéolithe qui font l'objet d'un lot indépendant.

Ont signés au registre tous les membres présents  
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier  
Le 20 décembre 2010  
Le Président  
Jean Yves Charbonnier